REFUGE DU GRALET – FICHE TECHNIQUE



Le refuge du Gralet est situé sur la Haute Chaîne du Jura (46°13'N - 5°54'E), sur l'itinéraire du sentier de GR du Balcon du Léman-GTJ pédestre, à 1450m d'altitude. (Carte IGN 1/25 000 "Top 25" 3328 OT "Crêt de la neige").

Il se trouve à 1h30 du Col du Sac, à 2h30 du Reculet et à 5 mn du passage du Gralet (sentier des Chézerans: 2h00 depuis Feigères ou Chézery-Forens).

NB: **Le site du Gralet**, comme la plus grande partie de la Haute Chaîne du Jura, est inclus dans la réserve naturelle du même nom. Le

refuge est situé au cœur de la Réserve Naturelle (https://www.rnn-hautechainedujura.fr). Cette réserve vise à protéger une faune et une flore sauvages de grande valeur ainsi que les paysages et les milieux naturels, fragiles, qui les abritent. Pour cela, respectez quelques règles : véhicules à moteur est interdits (sauf pour le service: alpagiste, forestiers, entretien et surveillance, secours,...), animaux domestiques, notamment les chiens, ne sont pas admis, même tenus en laisse,

Le refuge du Gralet est un refuge non gardé, placé sous la sauvegarde de chacun. Le bâtiment principal, une vieille bergerie, est fermé au public.Le chalet et la bergerie sont réservés à l'activité pastorale. Leur accès est interdit. Respectez le travail et la tranquillité du berger. Refermez les barrières dans l'alpage, n'effrayez pas les bêtes.

Le refuge met à votre disposition un équipement sommaire:

- un dortoir sous les combles de 19 places (un couchage= un matelas + une couverture),
- une cuisine commune, avec poêle à bois (réserve de bois à scier dans la remise attenante, destiné essentiellement au chauffage. Pas de gaz. Equipement sommaire (casseroles, poêles, bouilloire, assiettes, couverts, verres...).
- Prévoir de l'eau; celle qui provient de la pompe n'est pas potable telle quelle (citerne): la faire bouillir ou utiliser des pastilles de Micropur. En hiver, faire fondre la neige. Merci de respecter la propreté des lieux.
- Toilettes à l'extérieur côté Valserine
- Possibilité de bivouac devant le chalet côté Mont Blanc
- Barbecue à l'emplacement réservé

Règlement des nuitées (5 € par adulte et 3€ pour enfants -16 ans).

- Par virement: IBAN FR9020041010071583734Y03836 BIC PSSTFRPPLYO
- Par chèque à l'ordre d'AG3 (à envoyer à la Mairie de Péron 1 Place Saint Antoine 01630 PERON)
- En **espèces** en déposant l'argent dans le **tronc du refuge**, accès près des chaussons au pied de l'escalier

L'argent est utilisé pour l'entretien et l'équipement du refuge

URGENCES Pompiers: 18 ou 112 SAMU: 15 Gendarmerie: 17 Grâce à l'utilisation de votre téléphone portable, les secours peuvent vous géolocaliser. Les règles d'accueil, de respect et de solidarité en usage en montagne prévalent au Gralet.

L'alpage du Gralet vous offre sa sauvage beauté. Respectez-la.